

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 25 Qualité, leadership, sécurité et communication 2			
Code	PAMI2B25SF	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Christine KNAPCZYK (christine.knapczyk@helha.be) Isabelle DOULLIEZ (isabelle.doulliez@helha.be) Anne-Sophie CLINQUART (anne-sophie.clinquart@helha.be) Garance MALENGREZ (garance.malengrez@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La qualité hospitalière est progressivement devenue une exigence légale et réglementaire pour tous les hôpitaux. Elle constitue l'un des pivots des réformes récentes telle l'accréditation des établissements hospitaliers.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.1 1. Participer au développement de ses apprentissages
 - 1.2 2. Contribuer au compagnonnage par les pairs
 - 1.3 3. Développer son identité professionnelle
- Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**
 - 2.1 1. Respecter la législation, les réglementations, la déontologie propre à sa formation et à l'exercice de la profession
 - 2.2 2. Pratiquer une démarche éthique
- Compétence 3 **Participer à la gestion humaine, matérielle et administrative**
 - 3.1 1. Planifier son travail en tenant compte des situations et des impératifs organisationnels
 - 3.2 2. Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire
 - 3.3 3. Participer à la démarche qualité
- Compétence 4 **Réaliser une démarche clinique globale (diagnostic et de stratégies d'interventions et d'accompagnement) en période préconceptionnelle, pré, per et post natale.**
 - 4.1 1. Rechercher les informations à partir des sources de données
 - 4.4 4. Evaluer et réajuster les stratégies d'intervention et d'accompagnement
- Compétence 7 **Assurer une communication professionnelle envers les bénéficiaires et l'entourage professionnel**
 - 7.1 1. Transmettre oralement et/ou par écrit les données
 - 7.2 2. Utiliser les techniques de communication adaptées au contexte rencontré
- Compétence 8 **Conceptualiser un processus de recherche scientifique dans le domaine d'expertise des sages-femmes**
 - 8.1 1. Développer une réflexion sur sa pratique en vue de l'améliorer sur base des données probantes
 - 8.2 2. Fonder sa pratique sur les données probantes

Acquis d'apprentissage visés

- Resituer la démarche qualité ausein de la HELHa, du département, de la section, du monde professionnel particulièrement dans les services d'obstétrique
- Appréhender plus profondément les modèles de démarche qualité et sécurité vu au bloc 1 au travers du contexte pratique d'insertion professionnelle
- Faire lien avec des concepts comme la pharmacovigilance, la qualité de la relation de soin...
- Assimiler les notions d'audits et accréditation

Faire lien avec sa relation à l'autre dans le regard porté sur un projet collaboratif ou une problématique commune

- La qualité de la communication
- La qualité de la relation de soin
- L'approche de l'Analyse des pratiques professionnelles (APP) en reflexion collective (savoir confronter des idées)

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAMI2B25SFA	Qualité	12 h / 1 C
PAMI2B25SFB	Communication interpersonnelle	12 h / 1 C
PAMI2B25SFC	AIP Communication et gestion des émotions 2	6 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAMI2B25SFA	Qualité	10
PAMI2B25SFB	Communication interpersonnelle	10
PAMI2B25SFC	AIP Communication et gestion des émotions 2	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales

obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités).

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

5. Cohérence pédagogique

Notre approche de la qualité met en lien les capacités de communication interpersonnelle du futur professionnel dans son analyse de bonnes pratiques et de ses relations de soins.

Les acquis d'apprentissages de l'activité sont en lien avec les situations vécues en stage.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Qualité			
Code	15_PAMI2B25SFA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Christine KNAPCZYK (christine.knapczyk@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Les démarches qualité, qui concernent l'ensemble des professionnels d'une structure de soins, constituent un enjeu de santé publique, dans la mesure où l'amélioration de la qualité des soins se fait au bénéfice du client.

Les principes généraux abordés en 1 BSF seront ici contextualisés dans une pratique hospitalière.

Elle vise aussi à sensibiliser le futur professionnel à la réalité des audits et accréditation, à le faire réfléchir sur son positionnement dans cette réalité.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- Se questionner quant à la place de la démarche qualité ausein de la HELHa, du département, de la section
- Reperer les indices de démarche qualité dans ses expérimentations professionnelles
- Situer le rôle de l'étudiante dans la démarche qualité
- Aborder de façon reflexive la problématique de l'événement indésirable et sa gestion en milieu hospitalier
- Faire lien avec des concepts comme la pharmacovigilance, la qualité de la relation de soin
- Assimiler les notions d'audit et accréditation particulièrement dans le domaine de l'obstétrique
- Positionner la sage-femme dans une démarche qualité

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- La politique qualité en Belgique ciblée aux services d'ostétrique
- La qualité dans l'environnement de l'étudiant au sein de la HELHa, réflexion et partage d'idée, expérience de stage
- Audit et accréditation, indicateurs de qualité au sein des maternités, réflexion sur la place de la sage-femme dans la démarche qualité
- Réflexion sur la gestion de l'événement indésirable selon une démarche qualité, responsabilité de l'étudiante
- Validation des projets et accompagnement dans la rédaction des travaux (ateliers d'écriture)

Démarches d'apprentissage

Information: notes de cours

métacognition : Approche déductive et interactive

débat : Brainstorming, étude de cas

exploration : Lecture d'articles scientifiques, constitution d'un portefeuille de référence

Dispositifs d'aide à la réussite

Questionnement en classe

lien WEB

Sources et références

Auclair C, Gerbaud L, Vendittelli F (2016) Indicateurs qualité en maternité ,Directive qualité du CNGOF consultable sur <http://cngof.net/Publications-CNGOF/Pratique-clinique/DIRECTIVES%20QUALITE/Directive-Qualite-Indicateurs-en-Maternite-TL.pdf>

Brun, JP(2008). Management d'équipe : 7 leviers pour améliorer bien-être et efficacité au travail, Eyrolles

Danancier, j (2005) Mener l'évaluation interne dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux, Liège, Dunod, 2005.

HAS (2014), Qualité et sécurité des soins dans le secteur de naissance Guide méthodologique, consultable sur https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2014-03/guide_qualite_securite_secteur_naissance.pdf

Haller, g.(2014) Démarches qualité à l'hôpital : laquelle choisir ? Rev Med Suisse 2014; volume 10. 1143-1147

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :
Notes de cours partagées sur connected

lien WEB

<https://accreditation.ca/intl-fr/accreditation/processus/>
<https://accreditation.ca/intl-fr/accreditation/importance/>

4. Modalités d'évaluation

Principe

examen écrit sur base d'une description d'une situation emblématique

- expliciter les termes du domaine de la qualité
- faire des liens explicites dans l'analyse de la démarche qualité (avec au moins la description d'un outil adapté à cette démarche)
- proposer une présentation du rôle et de la responsabilité de la sage-femme dans cette démarche qualité

La grille d'évaluation est présentée lors d'un cours présentiel et reste disponible pour consultation sur connected.

critère minimum

Analyse explicite par une bonne utilisation des modèles « qualité » explorés en cours

Restitution des définitions des notions de base notés "à retenir"

Place de la sage-femme argumentée

Un non-respect d'un de ces critères entraîne une note inférieure à 8/20 à l'AA

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités).

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Communication interpersonnelle			
Code	15_PAMI2B25SFB	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Isabelle DOULLIEZ (isabelle.doulliez@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage apporte les bases théoriques initiales qui seront en lien avec des éléments pratiques développés dans l'AIP communication et gestion des émotions de cette UE.

Elle est en lien avec la compétence 7

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Les acquis d'apprentissage sont en lien avec la compétence 7 du référentiel

- 1) Être capable de reconnaître ses modes de communication et de les ajuster
- 2) Utiliser les techniques de communication adaptées au contexte rencontré
- 3) Développer la relation d'aide

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- communication interpersonnelle , les enjeux: analyse transactionnelle, triangle de Karpman, positions de vie
- les attitudes dans la communication
- les techniques de communication verbale (empathie, e proration, soutien, cadrage)
- les techniques de communication non verbale
- la communication inefficace et les impasses relationnelles

Démarches d'apprentissage

Cours participatif lié aux AIP

Dispositifs d'aide à la réussite

seances de questions- réponses sur demande de l'étudiant

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

communiqués lors des cours
bibliographie intégrée au notes de cours

4. Modalités d'évaluation

Principe

Travail écrit individuel intégré entre le cours de communication ET AIP communication , gestion des émotions 2

Sur base d'un travail écrit : analyse d'une situation de communication interpersonnelle et relation d'aide selon les six points présentés aux cours.

- 1 - Compétences personnelles reconnues (C7)
- 2 - Analyse de situation selon un modèle vu en cours (triangle de kartman, Drivers , position de vie)
- 3 - Ebauche une carte de l'empathie
- 4 - Choix d'une technique de relation de soin efficiente
- 5 - Réajustement (Réflexivité)
- 6 - Reconnaissance de ses habilités sociales

critère minimum :

Maîtrise du français

Respect des règles de confidentialité

Respect de la date de remise des travaux

Respect des consignes de rédaction

Bonne utilisation des modèles « relation d'aide » explorés en cours

Un non-respect d'un de ces critères entraîne une note inférieure à 8/20 à l'AA

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Trv	100	Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales

obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR(fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités).

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
 Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

AIP Communication et gestion des émotions 2			
Code	15_PAMI2B25SFC	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	6 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Isabelle DOULLIEZ (isabelle.doulliez@helha.be) Anne-Sophie CLINQUART (anne-sophie.clinquart@helha.be) Garance MALENGREZ (garance.malengrez@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

En lien avec les cours théoriques de communication (AA B), l'AIP va permettre aux étudiants d'explorer l'apport des notions de communication à travers des mises en situation réalistes.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- expérimenter des situations où la communication est posée en focus
- pouvoir exprimer ses ressentis
- pouvoir échanger avec le groupe
- retrouver la posture adoptée dans une situation particulière
- reconnaître les canaux de communication adéquats

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- jeux de rôles: communication interpersonnelle , les enjeux: analyse transactionnelle, triangle de Karpman, positions de vie
- les attitudes dans la communication: jeux de rôles, repérage des attitudes de communication verbales et non verbales, débriefing,

Démarches d'apprentissage

L'enseignant reste dans un rôle de modérateur, particulièrement lors des échanges collectifs il facilite l'émergence du ressentis, tout en laissant place à la libre expression.

le feedback individuel et collectif après les mises en situation permet une mise en mot de ce qui a été expérimenté, et permet le réajustement si besoin

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Sources et références

Séances questions- réponses à la demande de l'étudiant

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

notes de cours et PP

feedback des AIP (modélisation des séances)

4. Modalités d'évaluation

Principe

Travail écrit individuel intégré entre le cours de communication ET AIP communication , gestion des émotions 2.

Sur base d'un travail écrit : analyse d'une situation de communication interpersonnelle et relation d'aide selon les six points présentés aux cours.

1 - Compétences personnelles reconnues (C7)

2 - Analyse de situation selon un modèle vu en cours (triangle de kartman, Drivers , position de vie)

3 - Ebauche une carte de l'empathie

4 - Choix d'une technique de relation de soin efficiente

5 - Réajustement (Réflexivité)

6 - Reconnaissance de ses habilités sociales

critère minimum :

Maîtrise du français

Respect des règles de confidentialité

Respect de la date de remise des travaux

Respect des consignes de rédaction

Bonne utilisation des modèles « relation d'aide » explorés en cours

Un non-respect d'un de ces critères entraîne une note inférieure à 8/20 à l'AA

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Trv	100	Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales

obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités).

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette

activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).